



Place Maréchal Leclerc
14310 VILLERS-BOCAGE
Tél 02 31 77 02 18
mairie@villersbocage14.fr

ARRÊTÉ n° 2026-135

réglementant la circulation et le stationnement
sur la commune de Villers-Bocage

Le Maire de la Commune de Villers-Bocage,
VU, le Code de la Route,
VU les articles L2213-1 à L2213-6, L2122-1, L2122-24, du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire l'exercice de la police, du stationnement et de la circulation à l'intérieur de l'agglomération,
VU l'article R 110-1 du code de la route régissant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique,
VU les articles R 411-1 et R 411-8 définissant les pouvoirs généraux de police sur les voies ouvertes à la circulation publique,
VU les articles R 411-25 à R 411-28 relatifs à la signalisation routière,
Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et permettre à la société EDTPE de réaliser les travaux de modification réseau BT et extension pour raccordement d'un collectif de branchements

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du 01 octobre 2026 au 12 octobre 2026 inclus pour des travaux de modification réseau BT et extension pour raccordement d'un collectif de branchements au 26 rue Pasteur

Afin de permettre la réalisation des travaux, le stationnement sera interdit à tous les véhicules pendant toute la durée des travaux (sauf véhicules de secours et de services) au droit du chantier.

La circulation sera maintenue et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Si nécessaire, le cheminement des piétons sera dévié en amont et en aval de la zone de travaux.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la société EDTPE ;

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Villers-Bocage, Madame la Policière municipale, le chef du centre de secours, Pré-bocage intercom, le service technique de la mairie, la société EDTPE, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté publié et affiché en Mairie.

Villers-Bocage, le 23 septembre 2026

Le Maire,

Stéphanie LEBERRURIER

